

► ***Cascade  
de Salles-la-Source***

**Le gestionnaire de la  
centrale devra payer**

Saisie en référé, la Cour administrative d'appel de Bordeaux vient de débouter le gestionnaire de la centrale hydroélectrique de Salles-la-Source, qui contestait le paiement des redevances dues à la municipalité pour l'exploitation de cette centrale, sur la période allant de 2006 à 2011.